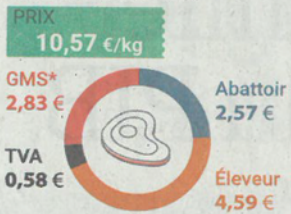


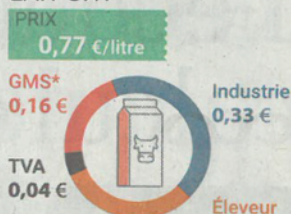
LES REVENUS DES AGRICULTEURS

Décomposition des prix au détail en supermarché en 2016

VIANDE DE BŒUF



LAIT UHT



JAMBON CUIT

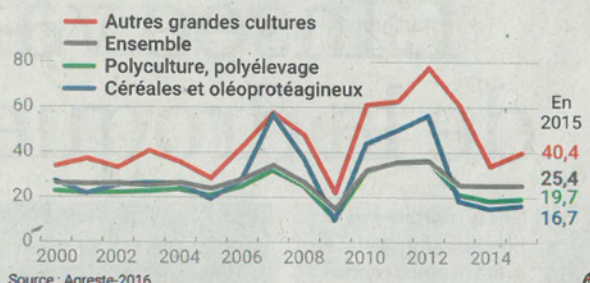


* grandes et moyennes surfaces

Sources : La lettre de l'Observatoire, FranceAgrimer-septembre 2017 (octobre 2017)

Le revenu des agriculteurs

Évolution du résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié (Utans), en milliers d'euros 2015



Source : Agreste 2016

Occitanie



POURQUOI LE MALAISE AGRICOLE GROSSIT

La révision de la carte des zones défavorisées agricoles est la goutte d'eau qui a fait déborder un vase déjà plein depuis des années. Suivant la nouvelle carte présentée par le gouvernement en décembre 2017, des centaines d'exploitations agricoles pourraient ne plus bénéficier de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).

Pour avoir accès à l'ICHN, il faut que la commune à laquelle est rattachée l'exploitation entre dans une zone défavorisée. Les aides s'élèvent en moyenne de 8 000 à 10 000 euros par an et par exploitation. « C'est plus que ce que gagne un agriculteur en vendant ses produits », précise Alain Lafrayette, président de la FDSEA 46. Elles sont financées à 25 % par l'État et à 75 % par le FEADER (fonds européen agricole de développement rural).

Les « erreurs » du gouvernement

Depuis une dizaine d'années, la modification de la carte des zones défavorisées est à l'étude. « Les ministères ont fait des erreurs techniques. Leurs propositions ne respectaient pas le cadre du règlement européen. On est face à un amateurisme à couper le souffle », s'énerve Alain Lafrayette. L'Occitanie est la seule région où la révision des zones défavorisées pose autant de problèmes. Deuxième région agricole de



Les agriculteurs de la région ont laissé éclater leur colère hier en bloquant la rocade de Toulouse. /Photo DDM, Michel Viala.

France, elle a pourtant un rendement moyen bien en deçà de la moyenne nationale, selon les syndicats agricoles. Éleveurs et céréaliers ont fait des propositions au gouvernement « qui entraient dans la réglementation européenne » mais elles n'ont pas été retenues.

En somme, les agriculteurs se plaignent de ne pas être entendus. « Avant aujourd'hui, le ministère avait complètement suspendu toute discussion technique avec la profession jusqu'à la date de la dé-

cision », peste le président de la FDSEA 46, qui attend beaucoup de la promesse du ministre de les recevoir vendredi. La réforme européenne des zones agricoles défavorisées doit être validée le 15 février et entrer en vigueur au printemps.

Des exploitations en sursis

D'ici là, ils sont bien décidés à continuer leur combat, d'une manière ou d'une autre. « Ce n'est pas notre

but d'empêcher les citoyens de circuler, souligne Alain Lafrayette. Mais nous voulons voir si le gouvernement va continuer sa politique de l'Austruche. Et les gens doivent se rendre compte que si nous disparaissions, c'est la mort de certains territoires. »

Selon le président du conseil départemental de Haute-Garonne, Georges Méric, le département comptait 400 communes classées début 2017. Elles ne seront plus que 170, si la nouvelle carte est appliquée. Le Tarn-et-Garonne

comptait 181 communes en zones défavorisées. Seules 82 font partie de la nouvelle carte. « Pour certaines zones d'élevages, sortir des zones défavorisées signifie la mort des exploitations », estime le président de la FDSEA 46.

Une lutte pour des prix « justes »

Mais le malaise des agriculteurs est bien plus profond. La problématique des zones défavorisées s'ajoute à des années de lutte pour des prix « justes » d'achat de leur production. « Le salaire moyen d'un éleveur est de 300 à 400 euros par mois, s'indigne Alain Lafrayette. Aujourd'hui, le prix du lait est le même qu'en 1982, quand j'ai lancé mon exploitation. » Il veut un rétablissement de relations commerciales saines entre agriculteurs, industrie agroalimentaire et grande distribution.

« Un mois après la fin des États généraux de l'alimentation, les négociations restent aussi difficiles, voire plus que les autres années », se désespère l'éleveur. Le projet de loi sur l'alimentation présenté par le ministre Stéphane Travert, hier, va pourtant dans le sens des revendications des agriculteurs et met l'accent sur des prix d'achat décents, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail et non sous perfusion des aides européennes.

Elaine Cordon

Lire aussi en page 5

UNE NOUVELLE PAC PLUS FLEXIBLE ?

La prochaine Politique agricole commune (Pac) entrera en vigueur en 2020. Elle devrait s'orienter vers plus de souplesse, moins de bureaucratie mais surtout plus de souveraineté pour les États membres. Ceux-ci doivent rendre leurs propositions en mai 2018. La position française semble aller dans le sens de la flexibilité. Dans une note du gouvernement, de décembre 2017, sur le budget pluriannuel de l'Union, la PAC n'apparaît plus comme le sujet principal, ce qui avait toujours été le cas auparavant, la France étant le plus gros bénéficiaire des aides agricoles. Elle est supplantée par les questions de sécurité. Le rapport préconise d'augmenter les dépenses européennes pour la défense. Aux dépens du budget pour l'agriculture ? Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, a indiqué devant le conseil des ministres de l'UE lundi que « le budget de la PAC ne doit pas être moins ambitieux » que les années précédentes, malgré le manque à gagner que représente le Brexit.

témoignage

PHILIPPE, ÉLEVEUR AUDOIS : « Nous n'avons aucune perspective »



Philippe Van de Peer est éleveur à Saissac, dans l'Aude.

Philippe Van de Peer est agriculteur dans la Montagne noire. Installé avec ses frères, sur l'exploitation familiale de Saissac dans l'Aude, il élève des vaches laitières – il possède un cheptel de 160 Prim'holstein – ainsi que des chevaux. « Pour nous, l'activité principale, c'est le lait avec les difficultés que l'on connaît et des prix qui font le yoyo depuis des années. C'est par cycle, avec une année bonne où l'on arrive à faire un peu de chiffre, une année moyenne où l'on peut tout juste payer nos charges et une mauvaise année que la bonne n'arrive pas à compenser », relève l'éleveur, confiant n'avoir aucune perspective.

« C'est la pagaille totale »

Le prix du lait ? « Il varie. Il est 330 € aujourd'hui mais nous avons passé une année à 270 – le prix le plus bas que nous ayons connu. La filière bénéficie d'aides PAC (politique agricole commune, sauf que... « Elles n'ont pas encore été versées. C'est la pagaille totale. On ne perçoit pas les aides compensatoires, on nous donne des avances. Cela fait trois ans que ça dure ». Un manque de visibilité qui, explique-t-il, « rend très compliquée la gestion d'une exploitation. On nous annonce des dates auxquelles elles devraient tomber et ne tombent pas. Nous, nous avons des im-

pératifs, des achats à faire, des investissements à réaliser, ça devient impossible ». Et d'expliquer comment, lui et ses frères ne parviennent à se verser que quelques centaines d'euros par mois... « Le pire dans tout cela, c'est que nous arrivons à devoir payer des impôts sur le revenu. Pour ma part, j'ai dû payer 1 700 €, il y a deux ans ». Pourquoi ? « Parce que pour les impôts, les stocks comptent dans

« Il va bien falloir qu'on ait tous les mêmes règles en Europe ou bien qu'on nous en enlève certaines »

nos revenus. Sauf que les stocks d'ensilage, par exemple, même s'ils sont importants, sont destinés à l'alimentation de nos bêtes et pas à être vendus. Cela a une valeur le jour où on arrête l'exploitation. Mais, là, cela ne représente rien. Ce ne sont pas des sous que nous avons sur le compte. Énormément d'agriculteurs

sont dans ce cas-là et aucun gouvernement n'a voulu mettre le doigt dedans ». La faute à l'Europe ? « Elle a supprimé les quotas laitiers qui fonctionnaient bien et ne lui coûtaient rien. C'est la mort de la filière ». Et puis il y a les mises aux normes, « imposées en 2005 et que l'on est contents d'avoir réalisées parce qu'elles font que nous travaillons sur une exploitation respectueuse de l'environnement. En revanche, ce n'est pas normal qu'on nous les impose à nous et qu'à côté, on mette sur les marchés, des produits qui ne respectent rien. En Irlande, par exemple, les agriculteurs ont droit à beaucoup plus d'unités d'azote par hectare, et n'ont pas du tout les normes que nous. Nous, producteurs français, aimerions qu'il y ait une harmonisation européenne. Il va bien falloir qu'il y ait soit les mêmes règles pour tout le monde, soit qu'on nous en enlève certaines. Ce n'est pas possible d'imposer à des gens des coûts de revient supérieurs et leur dire ensuite qu'ils ne sont pas compétitifs sur le marché. Ce n'est plus possible ». Et de conclure : « A ce train-là, à part quelques exploitations qui survivront grâce à de la vente directe, il n'y aura de moins en moins d'éleveurs en France et plus du tout chez nous »

Gladys Kieckhoff